

# FIOUL : INFO ou INTOX ?

## Démêler le vrai du faux sur le fioul domestique

Nous avons tous entendu dire des choses sur cette énergie de chauffage. De nombreuses fausses informations circulent, des clichés, des préjugés, des idées reçues.

Le fioul domestique est accusé de tous les maux. Certains le considèrent comme une énergie dépassée qui pollue et coûte cher. Ceux qui l'utilisent témoignent au contraire dans un sondage Opinion Way réalisé en août 2020 de tous ses côtés positifs.

97 % pensent que ce mode chauffage procure une chaleur agréable et qu'elle est efficace, 94 % pensent que le fioul, étant une énergie stockable, permet de bien gérer sa consommation. Pour conclure, 67 % disent vouloir garder leur chaudière au fioul.

Une mise au point est nécessaire afin de rétablir la vérité quant aux fausses informations qui se répandent ces derniers temps.

### « Le fioul domestique coûte cher par rapport aux autres énergies de chauffage » **FAUX**

Pour un habitat comparable (même isolation – même situation – même surface), le fioul domestique est tout à fait compétitif.

Ainsi sur la base d'un prix au litre de 0,81 €, le coût du fioul domestique au 100 kWh pci\* est de 8,16 €\*\*.

Une valeur à comparer aux coûts des autres énergies pour le chauffage (toujours pour 100 kWh pci) :

- 6,49 € Granulés de bois en sac
- 7,92 € Gaz de réseau
- 8,16 € Fioul domestique
- 14,60 € Gaz propane
- 16,78 € Electricité

\*Pouvoir calorifique inférieur \*\* Prix moyen sur le premier semestre 2020

### « Le fioul domestique sera bientôt interdit en France » **FAUX**

Rien n'interdira la vente ou l'utilisation de fioul domestique dans les années à venir. Les livreurs de fioul domestique continueront à effectuer les livraisons.

*Et le biofioul...*

Les professionnels de la filière de distribution du fioul, en collaboration avec d'autres branches professionnelles, travaillent à la mise sur le marché d'un biofioul. Il s'agit d'un bioliquide de chauffage contenant, sur une base de fioul domestique, une part croissante d'énergie renouvelable sous forme d'ester méthylique de colza produit en France. Ce combustible vert pourrait se substituer au fioul d'origine fossile d'ici quelques années.

### « A partir de 2022, toutes les chaudières fioul devront être remplacées » **FAUX**

Il n'y a aucune obligation de changer votre chaudière fioul tant que celle-ci fonctionne et qu'elle peut être réparée en cas de panne.

Par contre, dès 2022, les chaudières fioul anciennes et irréparables devront être remplacées par des chaudières nouvelle génération. En effet, un décret gouvernemental interdira l'installation dans les bâtiments neufs et rénovés de

chaudières utilisant un combustible émettant trop de gaz à effet de serre, ce qui concernera le fioul domestique 100 % fossile. Cette loi concernera dès 2022 les chaudières neuves telles que nous les connaissons aujourd'hui. Il faudra alors opter pour une chaudière fonctionnant au biofioul contenant jusqu'à 30 % d'énergie renouvelable, le « F30 ». Celui-ci continuera à vous être livré par votre distributeur habituel.

**« Les chaudières fioul ne pourront bientôt plus être réparées » FAUX**

Si vous avez une chaudière fioul actuelle qui fonctionne, vous n'avez aucune obligation de la faire remplacer, ni maintenant, ni après 2022. Vous pouvez la conserver aussi longtemps que vous le souhaitez et la faire réparer en cas de panne.

**« Le fioul domestique est polluant » VRAI / FAUX**

Effectivement, le fioul étant une énergie fossile, tout comme le gaz et le charbon, il émet du CO<sub>2</sub> à la combustion et participe au réchauffement climatique.

Par contre, les progrès techniques réalisés sur les chaudières récentes réduisent considérablement les émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Les évolutions des matériels et de la qualité du fioul ont permis d'améliorer significativement les performances du chauffage au fioul, ce qui permet aujourd'hui d'économiser 35 % en consommation par rapport à une chaudière d'ancienne génération.

**« Le fioul est une énergie 100 % fossile importée de l'étranger » VRAI / FAUX**

Effectivement, la quasi-totalité du fioul domestique actuel est importé sous forme de pétrole brut, dont 35 % vient d'Europe.

Par contre, les 2/3 du fioul domestique livré en France sont transformés dans les raffineries françaises. Le secteur est en pleine mutation avec l'arrivée du biofioul qui se substituera progressivement au fioul domestique. Des produits biofioul « F5 », contenant 5 % d'ester méthylique de colza, sont déjà disponibles en France dans certaines régions. Le biofioul « F30 » à 30 % de colza sera mis sur le marché à partir de 2022. Le colza sera produit en France par nos agriculteurs. Cette part d'énergie renouvelable prendra de plus en plus de place et deviendra majoritaire dans le bioliquide de chauffage du futur.

Source : FF3C Services

M.U.

## Le biofioul, l'énergie des territoires

Depuis plusieurs années, la profession des distributeurs d'énergies hors réseaux travaille, en collaboration avec les agriculteurs, à l'élaboration d'une nouvelle énergie de chauffage liquide stockable et renouvelable : le biofioul.

### De quoi le biofioul est-il composé ?

Il s'agit de fioul domestique auquel est ajoutée une part d'énergie renouvelable : de l'ester méthylique de colza (EMC). La part d'EMC dans le biofioul est amenée à augmenter petit à petit dans le temps, jusqu'à atteindre 100 % d'ici 2040.

### Pourquoi mettre du colza dans le fioul domestique ?

Le colza est cultivé en France, au coeur de nos territoires. C'est une plante disponible en quantité suffisante, sans concurrence avec l'alimentation humaine. Le dérivé estérifié du colza, l'EMC, a une bonne tenue au froid et une bonne stabilité au stockage, c'est pourquoi il est idéal pour le biofioul. Mais surtout, il présente un gros potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au fioul ordinaire. Enfin, il faut savoir qu'en produisant de l'huile à partir de la graine de colza, on produit également de la protéine végétale qui permet de nourrir les animaux d'élevage en diminuant notre recours aux importations (de soja notamment).

## Pourquoi utiliser du **biofioul** à la place du fioul domestique ?

L'utilisation du biofioul permet de réduire l'empreinte carbone planétaire de son chauffage domestique. En outre, cela permet d'utiliser une ressource nationale sans nécessité d'avoir à changer son mode de chauffage, en continuant de bénéficier d'une énergie stockable procurant un chauffage agréable et confortable.

## Où peut-on trouver du **biofioul** ?

Aujourd'hui, des premiers produits contenant 5 % d'ester méthylique de colza sont disponibles, selon les régions. En 2022, du biofioul « F30 » arrivera sur le marché pour l'alimentation des chaudières biocompatibles neuves. Vous pourrez, si vous le souhaitez, équiper votre chaudière d'un brûleur biocompatible pour utiliser du biofioul correspondant.

En 2024, le biofioul « F10 », compatible avec toutes les chaudières, pourrait être généralisé sur le marché.

*Source : FF3C Services*